

A10 Projet de traitement acoustique dans la traversée urbaine de Tours

**INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS !**

PROJETS DE
**L'AUTOROUTE
BAS CARBONE
EN TOURAINE**



MOBILITÉ

Dossier de concertation

Du 02 novembre au 15 décembre 2026



M. Thomas Campeaux
Préfet d'Indre-et-Loire

Édito

En France, les transports représentent aujourd'hui plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre : décarboner nos déplacements constitue une priorité, inscrite dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone, à laquelle l'Indre-et-Loire entend pleinement prendre part. La transition écologique est l'affaire de tous, et les mobilités en sont l'un des leviers les plus concrets.

C'est dans cet esprit que l'État a décidé d'accélérer la décarbonation et la transition environnementale des infrastructures autoroutières avec la signature d'un avenant au contrat de concession de Cofiroute le 30 janvier 2026.

Pôles d'échanges multimodaux, nouveaux échangeurs, passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes, protections acoustiques : ces aménagements représentent un investissement global de 105 millions d'euros, au titre du contrat de concessions de Cofiroute, avec le soutien de Tours Métropole Val de Loire et des collectivités partenaires.

Des mobilités plus simples, plus connectées et plus durables, de la métropole tourangelle à la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre seront ainsi offertes aux usagers de demain.

Ces ambitions, portées ensemble, concourent à l'Autoroute Bas Carbone et au SERM Touraine pour dessiner une transformation des mobilités du quotidien, au bénéfice des usagers du territoire.

La concertation qui s'ouvre aujourd'hui en constitue une étape essentielle. Je vous invite à vous en saisir pleinement, afin que ces projets se construisent avec vous et pour vous.

Thomas Campeaux
PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Sommaire

01.

COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Transformer l'autoroute pour transformer les mobilités

P05 → Préambule

P06 → L'Autoroute Bas Carbone

P08 → Faire évoluer le rôle de l'autoroute dans la métropole tourangelle

P10 → Articuler les mobilités à l'échelle du territoire

P12 → Les projets de mobilité de l'Autoroute Bas Carbone

P14 → Les acteurs du projet et le financement

P15 → Les partenaires

02.

PROJET DE TRAITEMENT ACOUSTIQUE DANS LA TRAVERSÉE URBAINE DE TOURS

P17 → Présentation

P18 → Les objectifs

P19 → Chiffres clés

P20 → Des études pour préciser

P21 → Les isolations de façades

03.

LA CONCERTATION VOLONTAIRE

S'informer, échanger, contribuer

P22 → Le cadre de la concertation

P23 → Les objectifs de la concertation

P24 → Les dispositifs d'information et d'échanges

P25 → Les dispositifs de concertation

P27 → Donnez votre avis !

P28 → Et après ?

01. COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Transformer l'autoroute pour accompagner les mobilités et mieux l'intégrer au territoire

Avant de présenter le projet de traitement acoustique de l'A10 dans la traversée urbaine de Tours, il est important de comprendre le contexte dans lequel il s'inscrit. Cette première partie revient sur les enjeux de mobilité en Touraine et sur les transformations engagées pour rendre les infrastructures plus durables, plus résilientes et mieux intégrées à leur environnement.



3

autoroutes structurantes
A10, A28 et A85



8

**branches à l'étoile
ferroviaire tourangelle**

PRÉAMBULE

La Touraine s'est construite autour de grands réseaux d'infrastructures qui ont progressivement dessiné son armature territoriale et urbaine. Depuis la fin du XIX^e siècle, le territoire s'affirme comme un carrefour de mobilités, à la croisée des axes ligérien et atlantique.

La présence des autoroutes A10, A28 et A85, associée à l'étoile ferroviaire tourangelle à huit branches et à la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux, conforte aujourd'hui ce rôle de **territoire connecté à l'échelle régionale et nationale**.

L'histoire du territoire est également marquée par l'ancien canal reliant la Loire au Cher, qui permettait autrefois d'acheminer les marchandises depuis la façade atlantique. Son emprise a ensuite servi de support à la construction de **l'autoroute A10, devenue aujourd'hui un axe majeur** des déplacements métropolitains.

Dans la traversée urbaine de Tours, **l'A10 s'inscrit au cœur d'un environnement dense**, au contact de nombreux quartiers d'habitation. Son évolution doit donc permettre de préserver

son rôle essentiel dans les déplacements, tout en améliorant son insertion urbaine, environnementale et acoustique.

Plus récemment, l'aménagement de l'autoroute **A85 est venu compléter ce maillage** en renforçant les connexions entre la métropole tourangelle, le sud de l'agglomération et les territoires du Val de l'Indre. Ces infrastructures ont accompagné le développement économique, résidentiel et logistique du territoire, tout en facilitant les déplacements du quotidien.

Parallèlement, la Touraine s'est affirmée comme une **destination reconnue pour les mobilités douces** grâce à des itinéraires cyclables de renommée internationale, parmi lesquels la Loire à Vélo.

Le programme Autoroute Bas Carbone constitue une nouvelle étape de cette histoire. Sa mise en œuvre contribue à transformer les mobilités, à renforcer la résilience des infrastructures et à mieux intégrer l'autoroute dans son environnement.

Décarbonation des axes A10 et A85, étoile ferroviaire, cars express interurbains, pôles d'échanges multimodaux, réseau Fil Bleu, liaisons cyclables, covoiturage, passerelles et protections acoustiques : **l'ensemble de ces projets traduit une ambition commune portée par l'État, les collectivités territoriales et les gestionnaires d'infrastructures. Celle de proposer des mobilités plus fluides, plus accessibles et plus durables, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.**

Le Programme de l'Autoroute Bas Carbone

L'Autoroute Bas Carbone est une démarche partenariale pionnière en France, engagée depuis 2021 par Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes. **Son objectif : faire évoluer l'autoroute pour accompagner la transition écologique et les mobilités du quotidien**, tout en améliorant son insertion urbaine, environnementale et acoustique.

L'Autoroute Bas Carbone associe ainsi **plusieurs ambitions complémentaires** :

- favoriser les **mobilités décarbonées** et l'**intermodalité** ;
- améliorer les **connexions** entre les réseaux de transport ;
- **accompagner les projets urbains et économiques** du territoire ;
- **améliorer l'insertion environnementale** des infrastructures ;
- contribuer à la **transition énergétique**.

Le projet de traitement acoustique de l'A10 dans la traversée urbaine de Tours s'inscrit dans le programme Autoroute Bas Carbone. Entre les sorties n°20 et 22, il prévoit de renforcer les protections acoustiques sur près de 6 kilomètres, grâce à des écrans absorbants et à l'isolation des façades de certains logements. L'objectif est d'améliorer l'insertion urbaine et environnementale de l'autoroute ainsi que le confort des populations riveraines.



06 - PROJET DE TRAITEMENT ACOUSTIQUE DANS LA TRAVERSÉE URBAINE DE TOURS



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le partenariat Autoroute Bas Carbone signé entre Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes est le premier programme de cette nature en France entre une métropole et un concessionnaire autoroutier.



L'autoroute ne sert plus seulement à circuler :
elle contribue à organiser et faciliter les nouvelles mobilités.

Faire évoluer le rôle de l'autoroute dans la métropole tourangelle

Décarboner le réseau autoroutier permet d'adapter les infrastructures aux enjeux climatiques, tout en faisant évoluer leur rôle au bénéfice du territoire. L'autoroute ne se limite plus à la circulation des véhicules individuels : elle devient un support de nouvelles mobilités, de services et d'innovations, tout en offrant de nouvelles possibilités pour renforcer son insertion urbaine et environnementale et contribuer à la qualité du cadre de vie.

Dans la métropole tourangelle, où une grande majorité des déplacements s'effectuent encore en voiture, l'enjeu consiste à mieux utiliser les infrastructures existantes afin de favoriser des déplacements plus sobres, plus partagés et plus efficaces, tout en veillant à leur intégration dans le territoire.

L'autoroute peut ainsi contribuer à :

- développer les transports collectifs, notamment les cars express ;
- encourager le covoiturage et les mobilités partagées ;
- faciliter les déplacements à pied et à vélo grâce à de nouvelles passerelles ;
- accompagner le développement des véhicules électriques ;
- produire des énergies renouvelables ;
- favoriser des modes de conception plus sobres en carbone ;
- renforcer son insertion urbaine, environnementale et acoustique.

Articuler les mobilités à l'échelle du territoire

L'Autoroute Bas Carbone s'inscrit dans la **transformation des mobilités** engagée en Touraine. En articulation avec le Service Express Régional Métropolitain de Touraine (SERM), les aménagements déployés dans le cadre de l'Autoroute Bas Carbone contribueront à mieux relier les différents réseaux de transport aux principaux pôles de vie du territoire.

Les pôles d'échanges multimodaux sur l'A10 et l'A85 seront reliés aux lignes de cars express, au réseau Fil Bleu (bus et tramway), aux futurs bus à haut niveau de service, aux réseaux cyclables, notamment VéliVal, et, pour certains sites, aux gares ferroviaires.

Des franchissements de l'A10 dédiés aux mobilités douces seront également aménagés afin de préserver la continuité des déplacements et d'atténuer l'effet de coupure de l'infrastructure autoroutière.

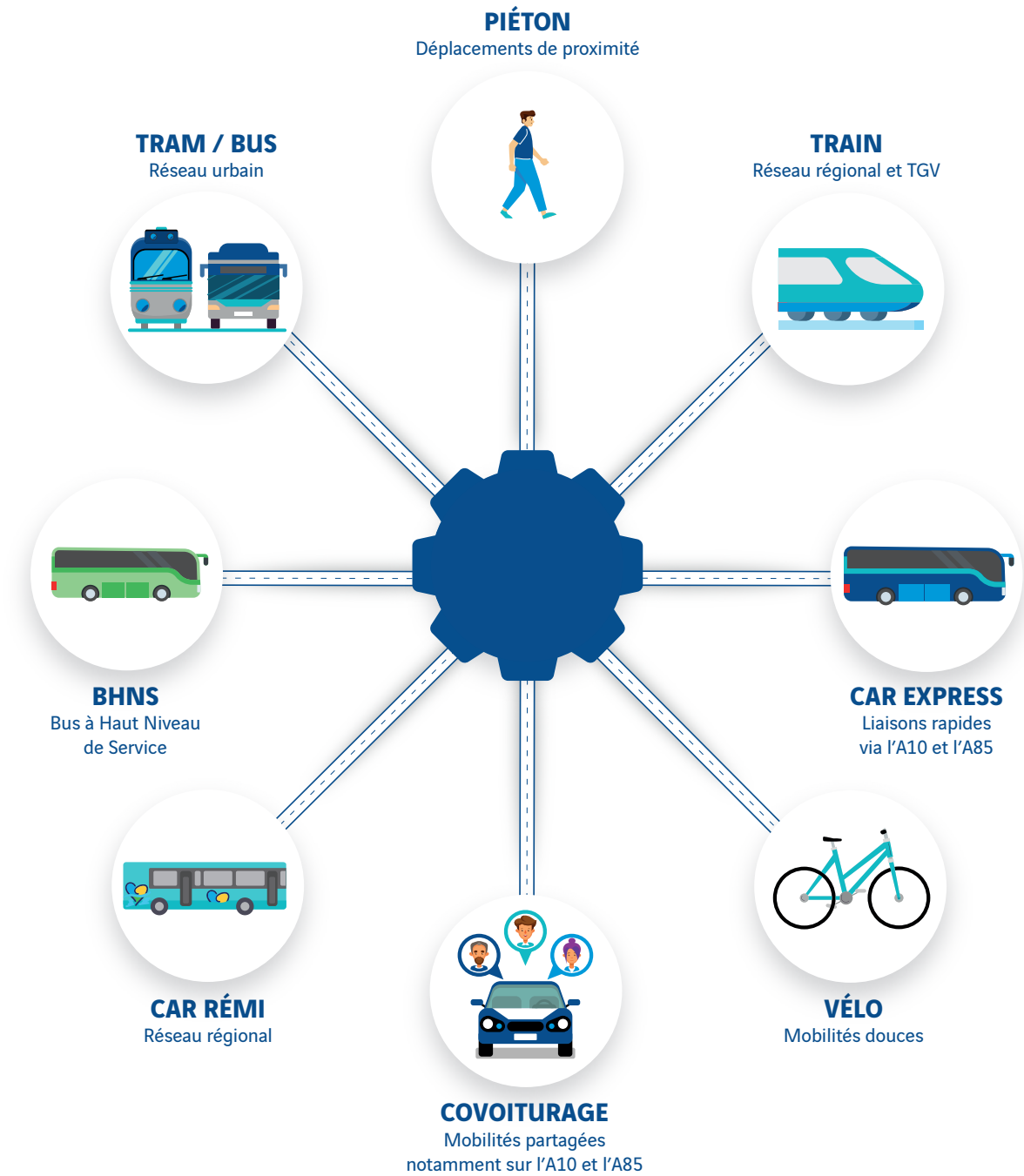
Accompagner le développement de la Touraine

L'Autoroute Bas Carbone est avant tout un projet de territoire, pensé pour accompagner le développement durable de la Touraine.

Ses orientations sont cohérentes avec les principaux documents stratégiques et d'urbanisme du territoire : Schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, futur plan local d'urbanisme métropolitain et Plan de mobilité.

Le projet de traitement acoustique de l'A10 s'inscrit également dans le Plan de prévention du bruit au sein de Tours Métropole Val de Loire. Ce document définit les orientations et les actions engagées par la Métropole pour mieux prendre en compte l'environnement sonore et réduire l'exposition des populations dans les secteurs concernés.

Des transports complémentaires



En facilitant les correspondances et le recours aux mobilités partagées (transports collectifs, covoiturage ...), l'Autoroute Bas Carbone contribue au développement d'une offre de déplacements plus diversifiée et moins carbonée.

Les projets de mobilité de l'Autoroute Bas Carbone

Mieux relier les territoires, faciliter les correspondances et offrir davantage de solutions de déplacement : telle est l'ambition des projets de mobilité de la convention Autoroute Bas Carbone.



1 nouvel échangeur multimodal à l'est de la métropole (A10)

Un échangeur multimodal au niveau de la Porte Est Métropolitaine pour améliorer l'accès au secteur de Rochepinard, et faciliter les correspondances avec la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Il permettra d'inverser l'accès à la gare TGV et ainsi de réduire le trafic automobile dans les quartiers habités.



1 nouvel échangeur multimodal à Joué-lès-Tours au sud de la métropole (A85)

Un nouvel échangeur à Joué-lès-Tours pour mieux desservir le sud de la métropole et la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, éviter aux poids lourds de traverser les secteurs résidentiels et renforcer les connexions intermodales et les mobilités partagées.



6 pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Des hubs de mobilité connectés à l'A10 et à l'A85 pour faciliter les correspondances entre la voiture, le covoiturage, les cars express, le train, les bus, le tramway et le vélo. Ils contribueront également à faire de l'A10 et de l'A85 des axes au service des futures lignes de cars régionaux prévues dans le projet de SERM.



3 passerelles pour les mobilités douces et actives

De nouvelles passerelles permettront de franchir l'A10 entre la Loire et le Cher, afin de reconnecter les quartiers et de sécuriser les déplacements à pied et à vélo



De nouveaux traitements acoustiques

De nouveaux écrans acoustiques et des isolations de façades renforceront la protection des secteurs riverains de l'A10 entre Tours et Saint-Avertin et contribueront à une meilleure insertion de l'autoroute dans son environnement urbain.

6 PEM

- A10 PARÇAY-MESLAY
- A10 TOURS-CENTRE
- A10 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
- A10 SORIGNY
- A85 VEIGNÉ
- A85 ESVRES-SUR-INDRE

Projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

Projet d'échangeur multimodal autoroutier

Projet de 3 passerelles piétons-vélos entre la Loire et le Cher

Projet de traitement acoustique

Projet de lignes de cars express sur autoroute

Arrêts des lignes de cars express



LÉGENDE CARTOGRAPHIQUE

Autoroute

Boulevard périphérique

Axes principaux

Axes secondaires

Voies ferrées

Nœud autoroutier (échangeur interautoroutes)

Accès autoroute

Gare métropolitaine

Aéroport

1 km

Les acteurs du projet

Des projets du territoire, portés collectivement

Les projets de l'Autoroute Bas Carbone sont soutenus par l'État, la Préfecture d'Indre-et-Loire, Tours Métropole Val de Loire, les communes concernées ainsi que VINCI Autoroutes.

La convention ABC repose sur une coopération étroite entre ces partenaires afin d'accompagner la transformation des mobilités à l'échelle de la métropole tourangelle. Cette démarche permet de croiser les expertises et de concevoir des aménagements adaptés aux besoins du territoire, en cohérence avec les politiques locales de mobilité, d'aménagement et de transition écologique.

105,3M€

d'investissements
sont engagés, au titre
de la concession autoroutière
de l'Etat, par VINCI Autoroutes
avec le soutien de Tours
Métropole Val de Loire
et des collectivités
partenaires.

35,6M€

6 pôles d'échanges multimodaux
sur l'A10 et l'A85.

38M€

2 échangeurs multimodaux
sur l'A10 et l'A85.

31,7M€

3 passerelles pour les piétons et les vélos
au-dessus de l'A10 entre la Loire et le Cher
et **les traitements acoustiques** entre les
sorties n°20 et 22 le long de l'A10.

Les financeurs



VINCI Autoroutes finance intégralement les projets de pôles d'échanges multimodaux sur l'A10 et l'A85 et l'échangeur multimodal de Rochepinard sur l'A10. Le concessionnaire finance également à 50 % les passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes au-dessus de l'A10, entre la Loire et le Cher, et le projet de traitement acoustique dans la traversée de Tours le long de l'A10.



Tours Métropole Val de Loire finance intégralement l'échangeur de Joué-lès-Tours sur l'A85 et, à 50 %, les passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes au-dessus de l'A10, entre la Loire et le Cher, et le projet de traitement acoustique dans la traversée de Tours le long de l'A10.

Les partenaires



02 .

PROJET DE TRAITEMENT ACOUSTIQUE DANS LA TRAVERSÉE URBAINE DE TOURS

Entre les sorties n°20 et 22 de l'A10, près de 6 kilomètres de l'autoroute A10 sont concernés par le déploiement de dispositifs de protections acoustiques collectifs et individuels.

Cofinancé à parts égales par Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes, ce projet s'inscrit dans le programme Autoroute Bas Carbone. Il vise à aller au-delà des exigences réglementaires actuellement applicables à l'infrastructure et à renforcer l'insertion acoustique de l'A10 dans son environnement urbain.

Une autoroute au cœur de la métropole

Dans la traversée urbaine de Tours, l'A10 constitue l'un des principaux axes de déplacement du territoire. Plus de 75 000 véhicules l'empruntent chaque jour entre les sorties n°20 et 22.

L'autoroute traverse un environnement particulièrement dense, au contact de quartiers d'habitation, d'équipements et de zones d'activités, sur les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Avertin.

Si l'infrastructure respecte aujourd'hui la réglementation acoustique qui lui est applicable, **Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes souhaitent aller plus loin.** Le projet vise à **renforcer les protections existantes** et à déployer de **nouveaux dispositifs** adaptés à la situation de chaque secteur.

Le projet s'inscrit également dans le **Plan de prévention du bruit dans l'environnement** de Tours Métropole Val de Loire, qui définit les actions engagées par la Métropole pour mieux prendre en compte l'environnement sonore sur son territoire.



75 000 véhicules par jour dans la traversée urbaine de Tours

Présentation du projet

Le projet concerne près de 6 kilomètres de l'autoroute A10 dans la traversée urbaine de Tours, entre les sorties n°20 et 22 de l'A10. Il prévoit le **déploiement de dispositifs de protections acoustiques collectifs et individuels.**

Les études en cours permettront de préciser, pour chaque secteur, la nature et les caractéristiques des solutions proposées, en fonction de la configuration des lieux, de l'exposition des bâtiments et de l'efficacité attendue. Des écrans acoustiques pourront ainsi être créés ou remplacer les écrans existants, tandis que certains logements pourront bénéficier de travaux d'isolation de façade.

Les protections collectives : les écrans acoustiques

Implantés entre l'autoroute et les secteurs à protéger, les écrans acoustiques permettent de limiter la propagation des ondes sonores vers les habitations.

Selon les besoins identifiés, le projet pourra prévoir :

- la création de **nouveaux écrans acoustiques** ;
- le **remplacement de certains écrans** existants par des ouvrages plus hauts ou plus performants ;
- l'adaptation de leur longueur et de leurs caractéristiques à chaque secteur.

Les nouveaux écrans seront constitués de **matériaux absorbants** afin de limiter la réflexion des ondes sonores. Leur implantation et leurs caractéristiques précises seront définies à l'issue des études acoustiques, d'insertion urbaine environnementales et géotechniques.

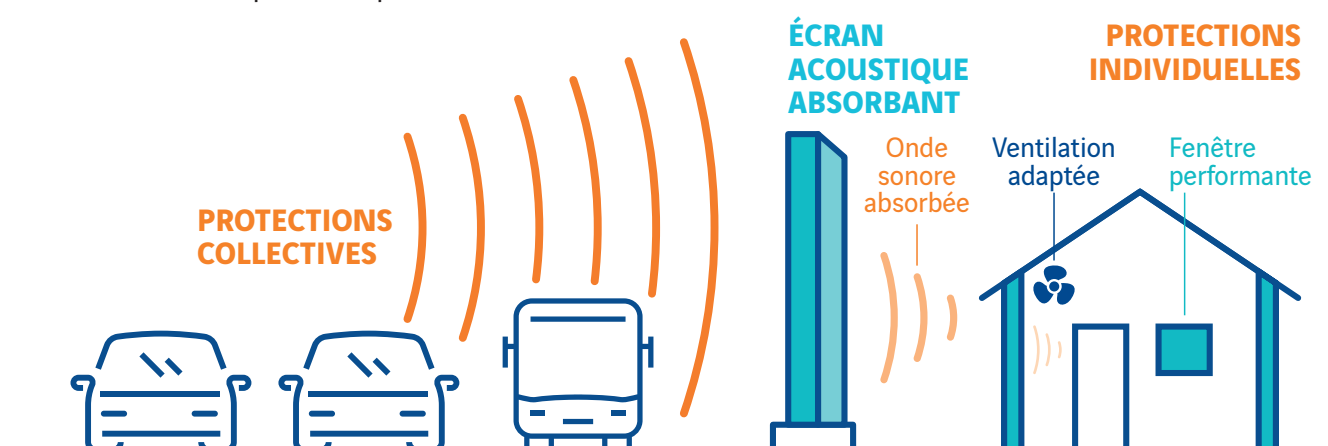
Les protections individuelles : les isolations de façades

Dans certains secteurs, des travaux d'isolation pourront être proposés pour renforcer la protection acoustique des logements concernés.

Selon les caractéristiques de chaque bâtiment, ces interventions pourront comprendre :

- le remplacement ou l'amélioration des fenêtres et autres huisseries ;
- l'adaptation du système de ventilation.

La nature des travaux sera déterminée à partir d'un diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé dans chaque logement potentiellement concerné.



Les objectifs du projet

Renforcer l'insertion acoustique de l'A10

Le projet a pour objectif d'améliorer l'environnement sonore de l'autoroute A10, au-delà des seuils réglementaires actuellement respectés. Cet objectif comprend ainsi la création de nouveaux écrans absorbants de part et d'autre de l'autoroute A10 et l'isolation de façades des bâtiments les plus exposés de sorte à réduire les niveaux sonores mesurés aux abords de l'autoroute.



REPÈRE

Concrètement, qu'est-ce que cela change ?

L'autoroute restera audible mais sa présence sonore sera atténuée. À titre de repère :

- **-3 dB(A) : une diminution perceptible.** L'énergie sonore est divisée par deux ;
- **-5 dB(A) : une diminution nettement perceptible.** La présence sonore de l'autoroute paraît sensiblement atténuée.

La perception varie selon les personnes et l'environnement sonore. Les effets attendus du projet seront différents selon les secteurs et précisés par les études acoustiques complémentaires.

CHIFFRES CLÉS



6 km

d'autoroute A10 concernée par le projet entre les sorties n°20 et 22



3

communes concernées
Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Avertin



+ de 75 000

véhicules par jour

sur l'A10 dans la traversée urbaine de Tours



Environ

450

traitements de façades envisagés



1

financement partagé

entre Tours Métropole Val de Loire (50%) et VINCI Autoroutes (50%)



Environ

6 500 m²
de nouveaux écrans acoustiques



REPÈRE

Où en est le projet ?

Le projet est **actuellement en phase d'études**. Il s'appuie sur une première étude acoustique réalisée en 2022 par le bureau d'études spécialisé ACOUSTB. Les nouvelles études permettront notamment de préciser :

- les secteurs concernés ;
- les niveaux d'exposition des bâtiments ;
- la localisation, la longueur et la hauteur des futurs écrans ;

- les caractéristiques techniques des ouvrages ;
 - les logements susceptibles de bénéficier d'une isolation de façade ;
 - les effets attendus dans chaque secteur.
- Les dispositifs présentés à ce stade sont donc prévisionnels. Leurs caractéristiques seront précisées au fur et à mesure de l'avancement des études.

Des études pour préciser le projet

→ Une étude acoustique à actualiser

Le projet s'appuie sur une **étude acoustique** réalisée en 2022 par le bureau d'études ACOUSTB. Sa **mise à jour**, prévue entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027, **intégrera les évolutions récentes du territoire et de son environnement sonore**.

Elle permettra de préciser :

- la localisation des dispositifs de protection ;
- la longueur, la hauteur et les caractéristiques des futurs écrans ;
- les écrans existants susceptibles d'être remplacés ;
- les logements susceptibles de bénéficier d'une isolation de façade ;
- les effets attendus des différents dispositifs.

→ Études d'insertion urbaine et paysagère

Des études d'insertion urbaine et paysagère seront réalisées afin de garantir la bonne intégration des écrans acoustiques dans l'environnement des habitants et dans le paysage traversé par l'autoroute.

Ces études permettront notamment de :

- étudier leurs matériaux ;
- limiter autant que possible les impacts visuels pour les riverains ;
- préserver les vues, les continuités paysagères et la qualité du cadre de vie ;
- accompagner les dispositifs par des aménagements paysagers lorsque cela est pertinent.

L'objectif est de concevoir des protections acoustiques efficaces contre le bruit tout en assurant leur insertion harmonieuse dans les quartiers et les paysages environnants.

→ Des études environnementales

Des inventaires de la faune et de la flore seront réalisés à proximité des secteurs susceptibles d'accueillir de nouveaux écrans. Ils permettront d'identifier les espèces et les milieux présents et d'adapter le projet aux sensibilités environnementales constatées.

La conception des aménagements s'appuiera sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » :

- éviter autant que possible les effets sur l'environnement ;
- réduire ceux qui ne peuvent être évités ;
- compenser, si nécessaire, les effets résiduels.

→ Des études géotechniques et techniques

Des études géotechniques seront également réalisées afin de connaître la nature des sols et de définir les conditions d'implantation et de fondation des futurs écrans.

Les études techniques porteront notamment sur :

- les réseaux présents à proximité de l'autoroute ;
- les caractéristiques des écrans existants ;
- les conditions d'accès au chantier ;
- les contraintes liées à la circulation ;
- les conditions de dépose et de reconstruction des ouvrages.

Les isolations de façades

→ Comment savoir si un logement est concerné ?

La proximité avec l'autoroute ne suffit pas, à elle seule, à déterminer si un logement peut bénéficier d'une isolation de façade.

Les bâtiments potentiellement concernés seront identifiés à partir de la mise à jour de l'étude acoustique. Celle-ci prendra notamment en compte :

- le niveau d'exposition du bâtiment ;
- sa localisation ;
- ses caractéristiques constructives ;
- l'efficacité des éventuelles protections collectives situées à proximité.

Les propriétaires et les occupants concernés seront ensuite informés individuellement.



Environ 450 traitements de façades envisagés

Cette estimation est donnée à ce stade des études. Le nombre précis de logements concernés et la nature des interventions seront déterminés après l'actualisation de l'étude acoustique et la réalisation des diagnostics individuels.

→ Comment se déroulera la démarche ?

1. L'identification des logements

L'étude acoustique permettra d'établir la liste des bâtiments susceptibles de bénéficier d'une protection individuelle, en complément des protections collectives.

2. La prise de contact

Les propriétaires et les occupants concernés seront contactés afin de leur présenter la démarche et les différentes étapes.

3. Le diagnostic du logement

Avec l'accord du propriétaire, un professionnel examinera les caractéristiques de la façade : fenêtres, parois, coffres de volets roulants, entrées d'air et ventilation.

4. La définition des interventions

À partir du diagnostic, une proposition précisera les travaux adaptés au logement et leurs modalités de réalisation.

5. L'accord du propriétaire

Aucune intervention ne sera réalisée sans l'accord préalable du propriétaire. Les conditions de prise en charge et d'organisation lui seront présentées avant le démarrage des travaux.

6. La réalisation des travaux

Les interventions seront programmées avec le propriétaire et l'occupant afin de tenir compte des contraintes du logement et de limiter la gêne occasionnée.

7. La vérification des travaux

Une vérification sera réalisée à l'issue de l'intervention afin de s'assurer de la bonne exécution des travaux et du fonctionnement des équipements concernés.

03. LA CONCERTATION VOLONTAIRE



Une démarche choisie par les partenaires du projet

Le projet de traitement acoustique de l'A10 n'est pas soumis à une obligation de concertation publique. Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes ont néanmoins souhaité associer volontairement le public à sa préparation. Cette concertation fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° DECAT/BE/26-56 du 6 octobre 2026 portant concertation du public pour le projet de traitement acoustique le long de l'autoroute A10 sur les communes de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps.

Le projet est encore en phase d'études. Les caractéristiques précises des dispositifs, leur localisation et l'organisation des travaux restent à définir. La concertation permet donc de présenter les solutions envisagées, de répondre aux questions et de recueillir les attentes et les points de vigilance des habitants.

Les contributions permettront notamment d'éclairer les réflexions sur le phasage des travaux, les mesures destinées à limiter la gêne temporaire et l'information des riverains pendant le chantier.



Les objectifs de la concertation

La démarche de concertation volontaire du public poursuit trois objectifs :



→ Informer

Mettre à disposition du public **des informations claires, pédagogiques et transparentes sur le projet** : son contexte, ses enjeux, ses bénéfices attendus et les étapes à venir. L'objectif est de permettre à chacun de **comprendre les aménagements envisagés** et les besoins auxquels ils doivent répondre.



→ Échanger

Recueillir les attentes, les idées et les réflexions du public sur l'environnement sonore, l'insertion des écrans, les isolations de façades et le cadre de vie. Ces observations permettront de **mieux connaître les attentes du territoire** et d'alimenter la poursuite des études.



→ Contribuer

Offrir à chacun **la possibilité d'exprimer son point de vue**, de poser une question ou de formuler une proposition lors des permanences, sur les registres papier, en ligne ou par courrier électronique. Toutes les contributions seront analysées. Les principaux enseignements qui en ressortiront seront présentés dans les bilans de concertation.

Les dispositifs d'information



UN DOSSIER DE CONCERTATION

Le présent dossier est mis à disposition :

- sur le site internet www.vinci-autoroutes.com ;
- au siège de Tours Métropole Val de Loire ;
- en mairie de Tours, 3 rue des Minimes, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30 ;
- en mairie de Saint-Pierre-des-Corps, 34, avenue de la République du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- lors de la permanence du projet :
 - le jeudi 12 novembre de 18h à 20h à la salle des fêtes de Saint-Pierre-des-Corps ;
 - le mercredi 25 novembre de 18h30 à 20h30 à Tours, bâtiment Heurteloup salle Petrucciani.

Il présente le projet, ses motivations, ses enjeux humains et environnementaux, ainsi que les thématiques soumises à la concertation.



UNE PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DES PROJETS DE L'AUTOROUTE BAS CARBONE

Ce document synthétique permet de comprendre :

- la cohérence entre les différents projets ;
- leur contribution au système global des mobilités.



UN DISPOSITIF D'INFORMATION EN LIGNE

Les informations relatives au projet sont consultables sur les sites internet :

www.vinci-autoroutes.com
www.indre-et-loire.gouv.fr
www.tours-metropole.fr



UNE PRÉSENCE CONTINUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les informations clés sont relayées régulièrement sur les réseaux sociaux (Facebook, X/Twitter, LinkedIn) de Tours Métropole Val de Loire, VINCI Autoroutes et de la collectivité concernée.

Ces publications permettent d'atteindre un large public et de rappeler en temps réel les rendez-vous de la concertation.

UN TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Deux permanences seront organisées afin de permettre au public de :

- rencontrer l'équipe en charge du projet,
- de poser des questions,
- et d'exprimer un avis directement.

À Saint-Pierre-des-Corps
jeudi 12 novembre
de 18h à 20h
salle des fêtes

À Tours
mercredi 25 novembre
de 18h30 à 20h30
2 bis boulevard Heurteloup
salle Petrucciani

Les dispositifs de concertation

Pendant la concertation, organisée du 02 novembre au 15 décembre 2026, plusieurs outils sont mis en place pour permettre au public de s'informer, d'échanger et de donner son avis sur le projet de traitements acoustiques le long de l'A10.



DES REGISTRES PAPIER À COMPLÉTER EN MAIRIE

Des registres sont mis à disposition pour recueillir les avis et contributions :

- à l'Hôtel de ville de Tours, 3 rue des Minimes, du lundi au jeudi 8h30-17h et vendredi 8h30-16h30.
- en mairie de Saint-Pierre-des-Corps, 34 avenue de la République, du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h.
- au siège de Tours Métropole Val de Loire du lundi au vendredi 8h15-12h30 et 13h30-17h.



UN REGISTRE NUMÉRIQUE

Un registre dématérialisé est accessible en ligne pendant toute la durée de la concertation.

Cette plateforme participative permet de déposer son avis en quelques clics.

<https://www.registre-numerique.fr/a10-traitement-acoustique-tours>



VIA LE SITE INTERNET VINCI AUTOROUTES



<https://www.vinci-autoroutes.com/fr/chantiers/traitements-acoustiques-a10-tours/>



UNE ADRESSE MAIL

Une adresse électronique spécifique est mise en place pour recueillir les questions et contributions. Elle permet à chacun de transmettre librement ses remarques, en complément des registres.

a10-traitement-acoustique-tours@mail.registre-numerique.fr



PAR COURRIER

Les avis et propositions peuvent également être adressés par courrier postal à la préfecture d'Indre-et-Loire : 15, rue Bernard Palissy, 37925 Tours Cedex 9.



DONNEZ VOTRE AVIS !

Cette concertation, organisée du 02 novembre au 15 décembre 2026, est l'occasion de mieux comprendre vos besoins et vos attentes. Vos contributions permettront d'enrichir les études en cours.

Vous pouvez répondre à une ou plusieurs questions ci-dessous ou faire une contribution libre.

1.

Pour le remplacement des écrans acoustiques existants, quelle option vous semblerait la plus adaptée :

- un chantier plus court avec des impacts concentrés sur une période limitée,
- ou des travaux plus étalés avec des impacts répartis dans le temps ?

Pourquoi ?

2.

Si votre logement était concerné par une isolation de façade, de quelles informations et de quel accompagnement auriez-vous besoin avant les travaux ?

3.

Pendant les travaux, quelles informations souhaiteriez-vous recevoir sur leur calendrier, leur avancement et les perturbations possibles près de chez vous ? Par quel moyen aimeriez-vous les recevoir ?

Et après ?

Le bilan de la concertation

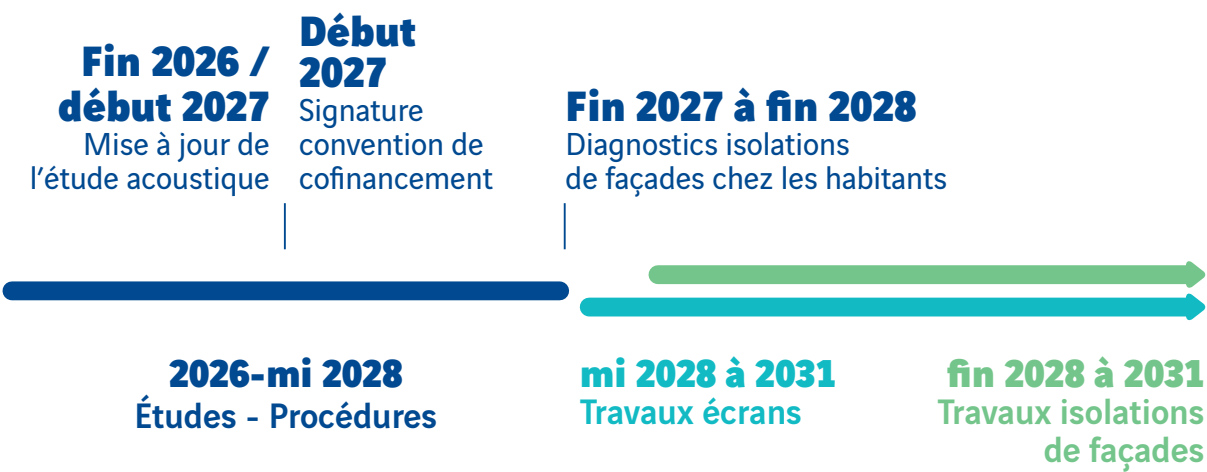
À l'issue de la concertation publique, l'ensemble des contributions recueillies sera analysé. Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, **un bilan de la concertation sera ensuite établi.**

Ce document présentera les modalités de la concertation, les principaux enseignements issus des contributions du public ainsi que les suites données à ces observations dans la poursuite du projet. Il sera rendu public et mis à la disposition de tous.

Les avis et propositions exprimés durant la concertation contribueront à enrichir les études en cours et à accompagner la conception du projet.

Les prochaines étapes du projet

À la lumière des enseignements de la concertation volontaire, le projet poursuivra sa maturation. Les études seront approfondies afin de préciser les caractéristiques du projet et de poursuivre son intégration dans le territoire.





PROJETS DE
**L'AUTOROUTE
BAS CARBONE**
EN **TOURAINE**



MOBILITÉ



**INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS !**



VINCI Autoroutes

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage
1973 boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA, CS-10268
92757 - Nanterre Cedex

vinci-autoroutes.com